

## Intervention de Stefan Glaser au congrès de l'Europe (La Haye, 8 mai 1948)

**Légende:** Le 8 mai 1948, lors des travaux de la commission culturelle du congrès de l'Europe à La Haye, Stefan Glaser, professeur de droit international à l'Université de Liège, plaide pour la création par étapes d'une Université internationale.

**Source:** Archives du Mouvement européen international, Bruxelles. Congress of Europe (May 1948), Vol. IV. Cultural Committee, pp. 17-18.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/intervention\\_de\\_stefan\\_glaser\\_au\\_congres\\_de\\_l\\_europe\\_la\\_haye\\_8\\_mai\\_1948-fr-d5dc5d46-a39c-495c-8e8b-21cb67b43efa.html](http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_stefan_glaser_au_congres_de_l_europe_la_haye_8_mai_1948-fr-d5dc5d46-a39c-495c-8e8b-21cb67b43efa.html)

**Date de dernière mise à jour:** 04/09/2012

## Intervention de Stefan Glaser au congrès de l'Europe

Monsieur le Président,

Je propose d'ajouter, comme une des tâches du Centre européen, tel qu'il a été proposé dans les projets de résolution, d'encourager la création d'un Centre d'études qui serait le noyau d'une future université internationale.

Le but de ce centre serait de contribuer à un rapprochement des peuples par la formation d'un esprit international et par la connaissance réciproque de leur culture et de leur mentalité.

Permettez-moi d'ajouter encore quelques mots pour justifier cette idée.

Au mois de mai 1947, l'Association internationale des universitaires, lors de son congrès à Bruxelles, a formé un Comité international d'études pour la création d'une université internationale, composée de représentants des différents pays, en me chargeant de sa direction.

Ce Comité s'est persuadé que la création d'une telle université pourrait être justifiée aussi bien du point de vue scientifique que, disons-le, idéologique, c'est-à-dire d'ordre humanitaire.

Du point de vue scientifique, elle aurait certainement sa raison d'être, étant donné que les universités nationales deviennent de plus en plus des écoles professionnelles, le besoin se fait donc sentir d'une Haute École d'un niveau le plus élevé possible pour ceux qui ont déjà terminé leurs études universitaires normales.

Au point de vue idéologique, le besoin se fait sentir d'une Haute École qui, par la formation des esprits, pourrait contribuer efficacement à un rapprochement dans le domaine culturel des peuples.

Le Comité, toujours encore dans la phase préparatoire de ses travaux, est arrivé à la conclusion que, du moins pour le commencement, il faut donner la préférence aux considérations d'ordre humanitaire. Il en est ainsi pour différentes raisons. Tout d'abord, parce que, grâce aux moyens modernes de transport et de communication le monde d'aujourd'hui se contracte et ses intérêts les plus vitaux s'engrènent de plus en plus. La pénurie et les besoins réciproques font que les pays deviennent de plus en plus interdépendants.

D'autre part, toute division du monde présent en blocs concurrents devient de plus en plus dangereuse, non seulement pour les intérêts des pays respectifs, mais pour toute notre civilisation ; il est évident que la force destructive des armes modernes perfectionnées de jour en jour fait que la préservation de la paix apparaît aujourd'hui comme le problème le plus capital qui, en effet, prime tous les autres problèmes de la vie contemporaine.

De là s'impose comme un impératif catégorique qu'on recherche et qu'on forme une langue commune entre les peuples, une base commune intellectuelle, un critère commun d'évaluation de ce qui est bon et de ce qui est mal, une attitude commune envers les hommes et les choses. Une telle entente est la première et la plus essentielle condition de toute collaboration sur le plan politique et économique.

Pour arriver à ce but, pour réaliser un tel rapprochement intellectuel et moral il faut, d'après nous, une éducation spéciale une éducation internationale, c'est-à-dire une éducation qui soit à même d'inculquer un « esprit international ».

S'il est vrai, comme le dit Platon, que « tout dans la société, l'ordre, la paix et l'harmonie, dépend en dernière analyse de la mentalité des hommes, c'est-à-dire des conceptions de ceux qui composent la société » - et nous le croyons - il faut, en conséquence, commencer tout redressement dans ce domaine par une juste approche de l'homme, par une formation appropriée de son esprit, de sa manière de voir et d'agir.

D'autre part, le Comité, en se proposant de réaliser un tel but, se rend parfaitement compte qu'il faut commencer, pour qu'il soit réalisable, de la façon la plus modeste, c'est-à-dire par la création, non pas d'une

université internationale comme telle, mais de son noyau sous la forme d'un Institut d'études sociales, qui, plus tard, pourrait, nous l'espérons, se développer sous la forme d'une véritable université internationale.

Pour arriver au but proposé, c'est-à-dire à la formation déterminée de l'esprit et, en conséquence, de l'opinion de notre Comité, de savoir exposer les problèmes d'ordre social, économique, à un point de vue général, disons universel, et non pas national. En d'autres termes, les envisager sous l'angle de l'intérêt commun ayant comme devise la solidarité internationale.

Il faudrait donc faire ressortir, dans cet enseignement, l'idée d'un monde unique qui devient de plus en plus une réalité et qui exige que l'idée de l'indépendance des États soit remplacée par celle de l'interdépendance, et l'idée de la souveraineté de l'État par celle de la souveraineté du Droit ; enfin que la compréhension du devoir de chacun, devoir qui prime tous les autres, d'être bon et loyal citoyen du monde, se fraye un chemin dans la conscience humaine.

Ensuite, pour arriver à une compréhension mutuelle des hommes et des peuples, il faudrait faciliter leur connaissance réciproque, connaissance de ce qu'ils ont en commun et de ce qui les distingue.

Toutefois, j'estime que ces idées méritent qu'on les rappelle et qu'on les prenne en considération surtout dans cette assemblée, puisqu'elles visent, elles aussi, au but essentiel de notre congrès, l'idée du rapprochement.

C'est pourquoi, comme je l'ai dit au commencement, je propose qu'on ajoute au projet de résolution d'un Centre de Culture un texte disant que l'une de ses tâches serait « d'encourager la création d'un Centre d'études, qui serait le noyau d'une future université internationale ».